



TRANSPARENCE DES REVENUS

RESUME

Rapport 2008 sur les Performances des Compagnies Pétrolières et Gazières*

L'extraction du pétrole et du gaz génère, dans certains des pays les plus pauvres de la planète, des richesses considérables. Mais trop souvent, une mauvaise gouvernance aboutit à ce que ces richesses, loin de contribuer au développement économique et social, minent la croissance et aggravent les inégalités : c'est le paradoxe de la 'malédiction des ressources'. Pour vaincre cette malédiction, la transparence de la gestion des ressources est un levier majeur.

Dans ce rapport, Transparency International (TI) évalue le degré de transparence des activités d'exploration production de 42 entreprises pétrolières et gazières, sous les différents angles de leur politique de transparence, des systèmes de gestion mis en place à cet effet, et de la transparence effective de l'information publiée. Les performances des entreprises sont également évaluées à travers trois domaines dans lesquels la transparence peut contribuer à une plus grande responsabilité dans la gestion des revenus tirés de l'extraction du pétrole et du gaz : les paiements effectués en faveur des gouvernements hôtes, les opérations d'exploration/production, et les programmes de lutte contre la corruption. Le rapport, qui se fonde uniquement sur les informations mises à la disposition du public par les entreprises, a pour objectifs de

le niveau actuel de transparence, souligner les meilleures performances et identifier les progrès restant à accomplir.

Une meilleure gestion des ressources gazières et pétrolières, déterminante pour le développement des pays concernés, est conditionnée par la publication d'informations relatives à l'exploitation des ressources naturelles et aux revenus qui en découlent. Pour qu'un contrôle effectif se développe, ces informations doivent être divulguées à la fois par les entreprises et les gouvernements. En fin de compte, l'amélioration de la transparence renforce la responsabilité conjointe des différents acteurs.

De nombreuses parties prenantes, et notamment les entreprises elles-mêmes, ont été associées au développement de la méthodologie et au processus de vérification des résultats. Il est important de relever que les analyses contenues dans le présent rapport sont uniquement fondées sur les informations mises à disposition du public par les entreprises. Plusieurs entreprises ont bien voulu vérifier les résultats les concernant et faire part de leurs éventuels commentaires, mais plus de 30 entreprises n'ont malheureusement pas souhaité vérifier leurs résultats.

* Ce résumé, ainsi que le rapport dans son ensemble représente l'opinion de Transparency International et de ses partenaires, fondée sur la recherche entreprise selon la méthodologie décrite en annexe 2 du rapport. Le rapport ne cherche pas à évaluer si les entreprises ou les gouvernements analysés satisfont ou non leurs obligations légales et ne peut être considéré comme portant une telle appréciation. Transparency International ne pourra être considéré responsable de l'utilisation des informations contenues dans le rapport dans un but ou pour un contexte différents de ceux pour lesquelles elles ont été rassemblées.

CLASSEMENT DES ENTREPRISES

Le Rapport 2008 sur la Transparence des Revenus classe les 42 compagnies pétrolières nationales et internationales analysées en trois groupes selon que leur performance en matière de transparence des paiements est élevée, moyenne ou faible. Les Compagnies Pétrolières Internationales (CPI) et les Compagnies Pétrolières Nationales (CPN) ont été évaluées séparément. Toutefois, les CPN, pour les opérations qu'elles conduisent en dehors de leur pays d'origine, sont évaluées avec les CPI. Les résultats de ce classement sont présentés ci-dessous :

Tableau 1 : Résultat global des entreprises

Classement par groupe (CPI et CPN)			
Groupe réalisant une performance	CPI et CPN opérant en dehors de leur pays d'origine	CPN dans leur pays d'origine	Caractéristiques principales
ELEVÉE	BG Group, BHP Billiton, Nexen*, Petro-Canada*, Shell, StatoilHydro*, Talisman Energy*, Petrobras*	China National Offshore Oil Corporation (CNOOC), Oil and Natural Gas Corporation Ltd. (ONGC), Petróleos Mexicanos (Pemex)*, Petrobras*, PetroChina, Sinopec, StatoilHydro*	<p>CPI réalisant une performance élevée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Certaines divulguent des informations sur les paiements de manière systématique pays par pays, d'autres ne les divulguent que pour un nombre limité de pays. Vont au delà des normes obligatoires Obtiennent des scores contrastés dans les différents domaines étudiés : paiements, opérations, programmes de lutte contre la corruption De nouveaux progrès supposent de publier des informations plus complètes pays par pays, pour certaines une amélioration des informations relatives à la lutte contre la corruption est nécessaire <p>CPN réalisant une performance élevée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'entreprises qui divulguent des informations sur les paiements effectués dans le pays d'origine ou de sociétés cotées en bourse Elles donnent des informations relatives à l'environnement réglementaire et aux procédures d'achat. De nouveaux progrès supposent d'améliorer l'information relative aux programmes de lutte contre la corruption et à la politique de transparence dans tous les domaines d'application.
MOYENNE	BP, Chevron, Conoco-Phillips, Eni, Hess, Marathon Oil, Repsol YPF, Total*, Woodside	Gazprom, KazMunaiGaz (KMG), National Iranian Oil Company, Nigerian National Petroleum Company (NNPC), Petronas*, Qatar Petroleum*, Rosneft, Sonatrach	<p>CPI réalisant une performance élevée :</p> <ul style="list-style-type: none"> divulguent des informations sur les paiements agrégées principalement par grandes zones géographiques, pour un nombre limité de pays De nouveaux progrès supposent de publier des informations plus complètes, détaillées pays par pays, pour la totalité des pays d'opérations et d'améliorer la communication relative aux programmes de lutte contre la corruption <p>CPN réalisant une performance élevée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Divulguent peu d'informations relatives aux paiements et aux programmes de lutte contre la corruption De nouveaux progrès supposent de publier plus d'informations sur les politiques et les systèmes de gestion, et d'améliorer la communication dans tous les domaines relatifs à la transparence des paiements (cela concerne particulièrement les sociétés non cotées).
FAIBLE	China National Offshore Oil Corporation (CNOOC), China National Petroleum Corporation (CNPC), Devon Energy, Exxon-Mobil, INPEX, Kuwait Petroleum Corporation, Lukoil, Oil and Natural Gas Corporation Ltd. (ONGC), Petronas*	China National Petroleum Corporation (CNPC), GEPetrol, Kuwait Petroleum Corporation, Pertamina*, Petróleos de Venezuela (PDVSA), Saudi Aramco, Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC), Sonangol	<p>CPI réalisant une performance faible :</p> <ul style="list-style-type: none"> Divulguent uniquement des informations agrégées par grandes zones géographiques et ne publient quasiment aucune information complémentaire relative aux paiements De nouveaux progrès supposent d'améliorer la communication dans tous les domaines. <p>CPN réalisant une performance faible :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne publient quasiment pas d'informations relatives aux paiements ou aux programmes de lutte contre la corruption, que ce soit en termes de politiques, de systèmes de gestion ou de performance. De nouveaux progrès supposent d'améliorer la transparence dans tous les domaines de mise en œuvre et d'application.

* L'astérisque indique que l'entreprise a procédé à la vérification de ses données.

(1) Les entreprises sont classées par ordre alphabétique ; leur ordre d'apparition est sans relation avec le score obtenu.

Source : Transparency International Rapport 2008 sur la Transparence des Revenus. Les résultats sont pondérés en fonction du contexte. Chaque groupe correspond à un 'tercile' statistique.

RESULTATS CLE

LA TRANSPARENCE DES REVENUS n'est pas encore généralisée dans l'industrie pétrolière et gazière. Les performances les plus faibles s'observent dans le domaine de la divulgation d'informations relatives aux paiements effectués en faveur des gouvernements des pays hôtes. Les CPI obtiennent de meilleurs résultats en matière de publication d'informations relatives à leurs plans de lutte contre la corruption et à leurs opérations. Les CPN sont mal classées en matière de publication d'informations relatives à leurs opérations et à leurs plans de lutte contre la corruption et, tandis que les CPN sont mal classées dans ce dernier domaine (plans de lutte contre la corruption).

LES DIFFERENCES DE PERFORMANCES sont importantes. Les mieux classées des CPI ou des CPN montrent que la transparence des paiements est possible et que l'adoption d'une politique dynamique de transparence est déterminante. On observe, au sein d'un même pays, que les différentes entreprises présentes adoptent des règles de conduites très différentes. Certaines entreprises réalisent des performances élevées, même dans des environnements défavorables, démontrant ainsi que la transparence peut être partout améliorée.

LES BONNES PRATIQUES en matière de transparence des paiements commencent chez soi et les règles adoptées par les pays d'origine entraînent des progrès significatifs en matière de transparence effective des paiements. L'adoption de règles plus exigeantes par les pays d'origine des entreprises, obligerait ces entreprises à adopter des règles de transparence cohérentes pour tous les pays où elles opèrent. Ainsi, le fait que les performances de CPN diffèrent selon que sont en cause les opérations conduites sur le territoire national ou à l'étranger, indique que l'adoption de règles contraignantes par les seuls pays hôtes ne suffit pas.

L'ADOPTION DE REGLES CONTRAIGNANTES produit un effet systémique. Deux catégories de règles, dont l'impact actuel est encore limité, pourraient potentiellement placer les entreprises sur un pied d'égalité en matière de concurrence :

- les règles ayant un impact international (telles que les réglementations boursières ou les standards comptables) ;
- les règles adoptées par les gouvernements hôtes dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

LA TRANSPARENCE des revenus est entravée par la diversité des formats de présentation des informations, rendant plus difficile l'accès à l'information, l'analyse, et les comparaisons entre entreprises ou entre pays.

METHODOLOGIE

Le Rapport 2008 sur la Transparence des Revenus évalue les performances en matière de transparence de 19 sociétés privées internationales (Compagnies Pétrolières Internationales ou CPI) et de 23 entreprises nationales, détenues par l'État (Compagnie Pétrolière Nationales ou CPN), dans le cadre de leurs opérations d'exploration/production dans 21 pays différents¹. Les entreprises étudiées ont été associées aux travaux de recherche entrepris par Transparency International, dès le lancement du projet. L'étude a été conduite au cours de l'année 2007 et les résultats ont été finalisés en février 2008. Seules les informations mises à disposition du public par les entreprises ont été prises en compte. Dès le lancement du projet, TI a adopté une démarche ouverte et participative, et s'est aidée des conseils d'experts de l'industrie, d'analystes, d'investisseurs et des sociétés elles-mêmes pour revoir et développer la méthodologie employée. Enfin, il faut noter que les entreprises sélectionnées ne sont pas représentatives de l'ensemble de l'industrie pétrolière et gazière, mais constituent un échantillon ad-hoc formé selon des critères spécifiques.

Le rapport évalue les pratiques des entreprises en matière de transparence dans trois principaux domaines d'application (auxquels s'ajoute, pour les seules CPN, un quatrième domaine d'application) :

- les paiements : existence d'informations publiques relatives aux paiements effectués en faveur des gouvernements hôtes, détaillés pays par pays (royalties, impôts et commissions) ;
- les opérations : existence d'informations publiques, détaillées

pays par pays (importance de l'activité, contrats, volumes de production, ...) ;

- les programmes de lutte contre la corruption : existence d'informations publiques relatives aux programmes de lutte contre la corruption, leurs champs d'application et leurs modalités d'application. L'efficacité des entreprises dans le traitement des cas de corruption n'est pas évaluée ;
- pour les seules CPN : existence d'informations relatives aux réglementations et aux procédures d'achat en vigueur dans le pays d'origine.

Trois domaines de mise en œuvre sont pris en compte :

- la politique : évalue si l'entreprise s'est dotée de codes de conduite, règles ou engagements publics en matière de transparence ;
- les systèmes de gestion : évalue les ressources et procédures mises en place pour favoriser la transparence ;
- les performances : évalue la transparence effective de la communication en matière de paiements, d'opérations et de programmes de lutte contre la corruption.

TI a strictement cherché à évaluer si les informations pertinentes étaient ou non rendues publiques, sans examiner l'exactitude des informations publiées, ni cherché à vérifier si les entreprises analysées satisfaisaient ou non leurs obligations légales, ou étaient, le cas échéant, impliquées dans des affaires de corruption.

¹ La méthodologie utilisée dans le présent rapport s'inspire de celle développée lors de l'élaboration du Rapport 2005 « Dépasser la Rhétorique » rédigé par Save the Children UK en 2005, qui évaluait 25 entreprises et leurs performances en termes de transparence des revenus dans sept pays.

RESULTATS

CPI : UNE POLITIQUE DYNAMIQUE DE TRANSPARENCE ENTRAINE DE BONS RESULTATS.

Aujourd'hui, l'adoption d'une politique dynamique de transparence détermine l'obtention de bons résultats. Les résultats de l'étude montrent que les efforts de transparence entrepris par certaines entreprises – par exemple StatoilHydro et Talisman Energy – peuvent constituer un exemple à suivre pour les autres.

Les CPI obtiennent de meilleurs scores pour leur communication relative à la lutte contre la corruption et à leurs opérations, que pour la communication d'informations relatives aux paiements. Selon les résultats de l'étude, la plupart des entreprises ne publient pas d'informations relatives aux montants payés aux gouvernements des pays hôtes. Le Graphique 1 montre que le score moyen en termes de paiement est de 19 points (sur 100 points pouvant être théoriquement obtenus). La faiblesse des scores obtenus en matière de transparence des paiements est décevante, sachant que cette transparence est déterminante pour développer les mécanismes de contrôle visant une utilisation responsable des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles.

Les résultats obtenus en matière de lutte contre la corruption sont plus encourageants. Les CPI et les CPN opérant en dehors de leur pays d'origine obtiennent un score moyen de 58 points (cf. graphique 1). Ces résultats semblent refléter un durcissement des règles applicables en la matière et particulièrement les règles adoptées par les gouvernements des pays d'origine et les autorités boursières. Des sociétés telles que Shell et BG Group mettent en œuvre les meilleures pratiques à cet égard.

CPN OPERANT DANS LEUR PAYS D'ORIGINE : LA COTATION EN BOURSE STIMULE LA TRANSPARENCE

Les performances des CPN sont assez faibles, à la fois en matière de divulgation des paiements et d'informations relatives aux programmes de lutte contre la corruption. On constate toutefois que les entreprises cotées en Bourse affichent des scores nettement supérieurs à ceux obtenus par les entreprises non cotées. Cela montre que les réglementations boursières favorisent la transparence. StatoilHydro, Petróleos Mexicanos (Pemex) et Petrobras, classées dans le groupe de tête des CPN, montrent aussi que l'adoption d'une politique dynamique de transparence, les règles contraignantes adoptées par les pays d'origine, et les réglementations boursières sont les facteurs déterminant les bonnes performances en matière de transparence.

COMMENT LES ENTREPRISES METTENT EN OEUVRE LA TRANSPARENCE

Globalement, les performances des CPI sont meilleures en matière de politiques et de systèmes de gestion qu'en matière de transparence effective. Lorsque les résultats en termes de transparence effective sont faibles, plusieurs explications peuvent être avancées. Le gouvernement hôte peut restreindre la transparence, le gouvernement du pays d'origine peut également imposer des restrictions, ou les restrictions peuvent résulter de la simple décision de l'entreprise elle-même, qui décide de ne pas divulguer d'informations relatives aux paiements, soit qu'elle les considère comme peu significatives, soit pour toute autre raison d'ordre commercial. Si de nombreuses entreprises font des efforts pour publier des informations, en dépit des restrictions qui leur sont imposées dans leur pays d'origine ou dans les pays hôtes, le niveau effectif de divulgation des paiements demeure faible, en contradiction avec le fort degré d'engagement exprimé par les entreprises dans leurs propres codes de conduite.

En moyenne, les CPN obtiennent de meilleurs résultats dans le domaine de la transparence effective que dans les domaines de la politique et des systèmes de gestion. Cela peut s'expliquer par le fait que les indicateurs ne concernent qu'un seul pays d'opération qui n'est autre que le pays d'origine. Une autre raison de ces bonnes performances peut-être trouvée dans les partenariats noués avec les CPI, qui peuvent contraindre les CPN à mettre en œuvre des standards plus élevés que ceux définis dans leurs propres codes de conduite.

TENDANCES PRINCIPALES POUR LES CPI ET LES CPN

- Dans l'ensemble, les scores les plus faibles concernent les paiements effectués en faveur des gouvernements des pays hôtes. Cela montre que la divulgation d'informations relatives à ces paiements, détaillés pays par pays, n'est pas encore une pratique communément mise en œuvre dans le secteur.
- CPI et CPN publient des informations relativement détaillées sur leurs opérations, ce qui peut s'expliquer par les demandes d'informations formulées par les investisseurs et les analystes. S'agissant des CPN, ces informations sont nécessaires à la réalisation d'analyses macroéconomiques.
- Les CPI obtiennent des scores nettement plus élevés en matière d'informations relatives aux programmes de lutte contre la corruption.
- Les CPN cotées tendent à obtenir des performances similaires à celles des CPI.
- Les CPI appartenant au groupe le plus faible obtiennent des scores correspondant au score moyen des CPN de l'échantillon.

L'EFFET ITIE : LIMITE MAIS PROMETTEUR

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) constitue la plus importante démarche multipartite pour la promotion de la transparence des paiements. L'ITIE, lancée en 2002, s'appuie sur la démarche volontaire et conjointe d'un gouvernement et des compagnies extractives qui opèrent sur son territoire, qui s'engagent à divulguer parallèlement les paiements effectués ou reçus. Elle prévoit une procédure de validation par une instance indépendante. A ce jour, 17 des 42 entreprises analysées dans le présent rapport avaient rejoint l'Initiative. Toutefois, l'ITIE n'exige pas que les entreprises divulguent des informations détaillées par pays dans tous les pays où elles opèrent, mais seulement dans les pays eux-mêmes candidats à l'Initiative. Si le score moyen des entreprises qui soutiennent l'ITIE est généralement supérieur à celui des autres entreprises, une minorité seulement des entreprises concernées appliquent les principes de transparence de l'ITIE de manière systématique dans tous les pays où elles conduisent des opérations.

PERFORMANCES PAR PAYS : LES REGLES DE CONDUITE ADOPTÉES PAR LES ENTREPRISES PESENT DAVANTAGE QUE LE CONTEXTE NATIONAL

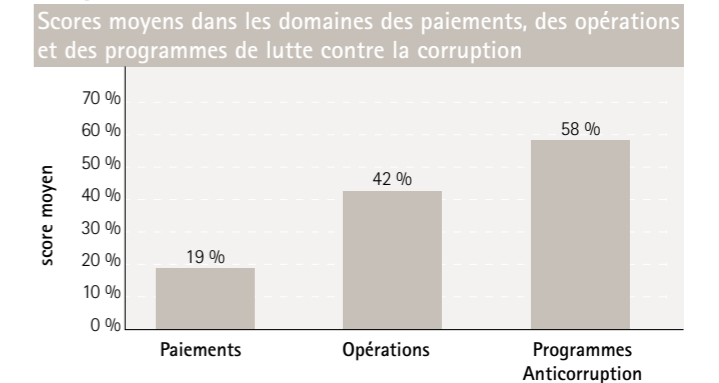
Les résultats montrent que les entreprises obtiennent des résultats très similaires dans l'ensemble des pays dans lesquels elles opèrent. Cette cohérence des performances, indépendamment du contexte dans lequel elles opèrent manifeste l'impact des choix effectués au niveau des entreprises elles-mêmes et des règles qui régissent l'entreprise au niveau central, qu'il s'agisse de la législation en vigueur dans le pays où est situé le siège de l'entreprise ou dans le pays où l'entreprise est cotée.

Certaines entreprises présentent de manière systématique des informations détaillées par pays, même lorsqu'elles opèrent dans des pays qui ne promeuvent pas la transparence, voire qui restreignent la divulgation des informations, il en est ainsi de StatoilHydro en Angola ou de Talisman Energy en Algérie. Ces résultats remettent en cause l'idée selon laquelle les restrictions mises en place dans certains pays ne peuvent pas être surmontées.

Dans certains pays, tels que l'Algérie, l'Azerbaïdjan, la Chine, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Malaisie et le Venezuela, on constate des différences significatives entre les entreprises. Cette disparité prouve qu'il est possible d'améliorer la transparence dans ces pays et que les entreprises aujourd'hui les moins performantes pourraient y parvenir.

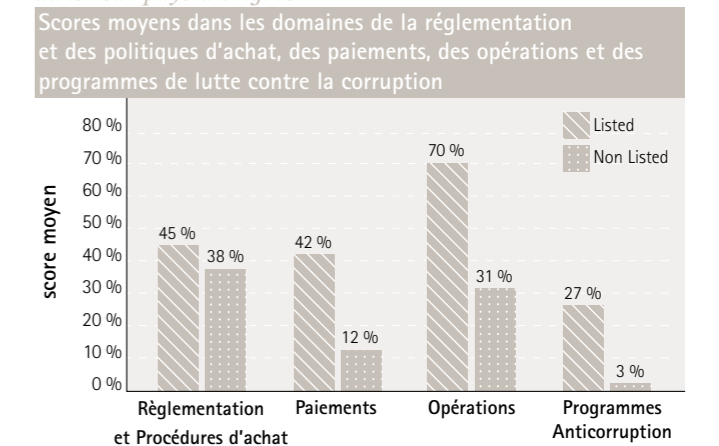
Le tableau 2 montre les différences de performances entre les entreprises, pays par pays, telles que mesurées par l'étude.

Graphique 1 : CPI et CPN opérant en dehors de leur pays d'origine



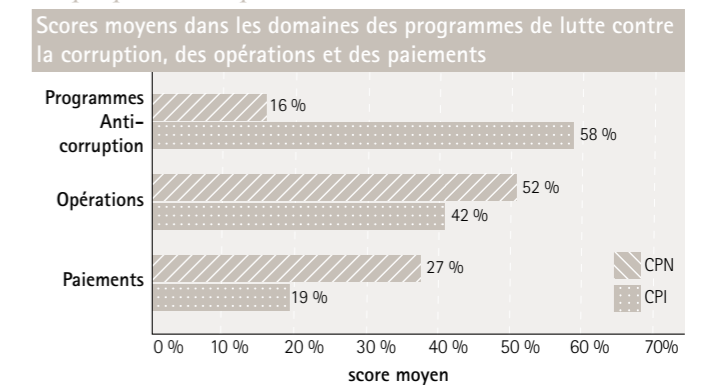
Source : Transparency International Rapport 2008 sur la Transparence des Revenus. Les résultats sont pondérés en fonction du contexte

Graphique 2 : CPN cotées et non cotées en bourse opérant dans leur pays d'origine



Source : Transparency International Rapport 2008 sur la Transparence des Revenus. Les résultats sont pondérés en fonction du contexte

Graphique 3 : Comparaison des résultats des CPI et des CPN



Source : Transparency International Rapport 2008 sur la Transparence des Revenus. Les résultats sont pondérés en fonction du contexte

Tableau 2 : CPI et CPN opérant en dehors de leur pays d'origine

Performances par pays					
Pays hôtes	Entreprises dont la performance est				Nombre d'entreprises
	Très supérieure à la performance moyenne dans le pays	Supérieure à la performance moyenne dans le pays	Inférieure à la performance moyenne dans le pays	Très inférieure à la performance moyenne dans le pays	
ALGERIE	StatoilHydro, Talisman Energy	BHP Billiton, ConocoPhillips, Eni	BP, Hess, Repsol YPF, Woodside, Total	China National Petroleum Corporation (CNPC)	11
ANGOLA	StatoilHydro	Eni, Total	BP, Chevron, Petrobras	ExxonMobil	7
AZERBAÏDJAN	StatoilHydro	BP, Chevron, Hess	Devon Energy, ExxonMobil	INPEX	7
BRESIL	N.A.	Shell	Repsol YPF	N.A.	2
CHINE	StatoilHydro	ConocoPhillips, Eni, Shell	Chevron, Devon Energy	INPEX, Kuwait Petroleum Corporation	8
CONGO BRAZZAVILLE	N.A.	Eni	Chevron, Total	N.A.	3
GUINEE EQUATORIALE	Hess	ExxonMobil, Devon Energy, Marathon Oil	N.A.	N.A.	4
INDONESIE	Chevron, Talisman Energy	BP, ConocoPhillips, China National Offshore Oil Corporation (CNOOC), Eni, ExxonMobil, Hess, Total	INPEX	China National Petroleum Corporation (CNPC), Kuwait Petroleum Corporation, Petronas	13
KAZAKHSTAN	BG Group	BP, Chevron, Eni, ExxonMobil	Lukoil	China National Petroleum Corporation (CNPC)	7
MALAISIE	Talisman Energy	Hess, Shell	ExxonMobil	Kuwait Petroleum Corporation	5
NIGERIA	Shell	Total	Chevron, ConocoPhillips, Eni	ExxonMobil	6
NORVEGE	Talisman Energy	BP, Eni, Shell	Chevron, ConocoPhillips, ExxonMobil, Hess, Marathon Oil, Total	N.A.	10
QATAR	N.A.	Total	ExxonMobil	N.A.	2
RUSSIE	BP	ConocoPhillips, Shell, Total	Devon Energy, ExxonMobil, Lukoil	Oil and Natural Gas Corporation Ltd. (ONGC)	8
ETATS-UNIS	Chevron, Nexen, Talisman Energy	BP, ConocoPhillips, Hess, Marathon Oil, Shell	BHP Billiton, Devon Energy, Eni, ExxonMobil, Petrobras, Petro-Canada	Repsol YPF, Total, Woodside	17
VENEZUELA	StatoilHydro	Chevron, ConocoPhillips, Eni, Petrobras, Repsol YPF, Shell	BP, ExxonMobil, Total	China National Petroleum Corporation (CNPC)	11

* Le tableau n'inclut que les pays où opèrent plusieurs entreprises analysées dans ce rapport. L'Arabie Saoudite, l'Inde et les pays où le seul opérateur est la CPN sont donc exclus. Les groupes définis pour les besoins du tableau sont déterminés en fonction du score moyen constaté pour le pays et de l'écart type par rapport à cette moyenne.

(1) Ce tableau se fonde uniquement sur les opérations des CPI et des CPN en dehors de leur pays d'origine

(2) les entreprises sont classées par ordre alphabétique ; leur ordre d'apparition est sans relation avec leur performance relative telle qu'ici analysée. Les informations contenues dans ce tableau sont le résultat de la méthodologie et des recherches utilisées dans le présent rapport ; elles ne peuvent pas être interprétées comme une évaluation de la conformité des entreprises aux lois et règlements des pays d'origine ou des pays hôtes.

Source : Transparency International Rapport 2008 sur la Transparence des Revenus. Les résultats sont pondérés en fonction du contexte. Chaque groupe correspond à un 'tercile' statistique.

RECOMMANDATIONS

Sur la base des principaux résultats présentés ci-dessus, Transparency International formule les recommandations suivantes pour faire progresser la transparence des paiements, convaincue que cela permettra une gestion plus responsable des revenus tirés des ressources naturelles et un développement économique plus équitable :

EN PREMIER LIEU, les compagnies pétrolières et gazières devraient adopter une politique dynamique de transparence, pays par pays, dans tous les domaines de transparence concernés.

L'adoption d'une politique dynamique de transparence dans le domaine des paiements, des opérations et des programmes de lutte contre la corruption, pays par pays, constitue le moyen le plus rapide d'améliorer la transparence des paiements. Cette transparence permettrait à la société civile et aux autres parties prenantes de disposer des informations leur permettant de tenir les gouvernements redevables de l'utilisation des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles.

Les compagnies pétrolières et gazières qui ont entrepris de divulguer ces informations dans certains pays devraient étendre cette politique de transparence à tous les pays dans lesquels elles opèrent. Elles devraient également faire leurs meilleurs efforts pour dissuader les gouvernements d'introduire dans les contrats de concession des clauses de confidentialité qui font obstacle à la transparence des paiements.

Les exemples relevés dans le présent rapport en matière de divulgation systématique, de formats d'information, de bonnes performances globales, ainsi que la typologie utilisée par l'ITIE, devraient servir de standard de référence pour les entreprises.

EN SECOND LIEU, les gouvernements des pays d'origine et les organismes de régulation devraient rapidement envisager l'introduction de normes obligatoires de transparence s'appliquant à toutes les opérations des entreprises, dans leur pays d'origine et à l'étranger.

Lorsque les gouvernements tels que le Canada et la Norvège rendent obligatoire la divulgation des paiements effectués en faveur des pays hôtes, le niveau de transparence des paiements progresse fortement, et les restrictions créées par les pays hôtes sont surmontées. Si tous les gouvernements exigeaient des entreprises immatriculées ou cotées sur leur territoire la divulgation des paiements effectués, pays par pays, les entreprises se trouveraient sur un pied d'égalité et les gouvernements hôtes pourraient être tenus redevables de l'utilisation des revenus. C'est dans cet esprit que nous formulons les recommandations suivantes :

- Les pays d'origine devraient obliger les compagnies immatriculées sur leur territoire à divulguer les paiements effectués.
- Les pays d'origine devraient faire en sorte que leur CPN applique les standards de transparence les plus élevés pour l'ensemble de leurs opérations, sur le territoire national et à l'étranger
- Lorsque la divulgation des paiements n'est pas exigée par la loi, les réglementations boursières et les standards comptables internationaux devraient être renforcés pour encourager la transparence des paiements.

EN TROISIEME LIEU, les gouvernements des pays producteurs de pétrole et de gaz devraient introduire d'urgence des règles qui obligent toutes les compagnies opérant sur le territoire à divulguer toutes les informations utiles à la transparence des paiements.

De plus en plus de pays producteurs de pétrole et de gaz sont encouragés à adopter pleinement les règles de l'Initiative pour la Transparence de l'Industrie Extractive (ITIE), et à fixer ainsi des standards de transparence élevés pour les entreprises opérant sur leur territoire. Les pays qui entreprennent cette démarche devraient s'assurer que les règles sont effectivement mises en œuvre : leur compagnie pétrolière nationale et toutes les autres entreprises nationales dont les activités sont liées à l'industrie du pétrole et du gaz doivent appliquer de manière effective les standards de transparence requis.

Dans cette perspective, les pays hôtes devraient éliminer les clauses de confidentialité qui vont au-delà de la protection légitime de certaines informations et s'opposent à une pleine transparence des paiements sur leur territoire.

Enfin, les pays hôtes qui n'ont pas encore procédé à la publication des paiements reçus de l'industrie extractive, devraient y procéder d'urgence.

EN QUATRIEME LIEU, les autorités réglementaires et les entreprises devraient améliorer l'accessibilité, l'homogénéité et l'exhaustivité des informations dans tous les domaines de la transparence des revenus, en adoptant une norme standardisée pour la publication de ces informations.

Les efforts visant à définir des standards (standards comptables internationaux, réglementations boursières) doivent être soutenus. Ces standards doivent intégrer les questions de format et d'homogénéité du reporting. La présentation sous forme de tableaux offre à la fois clarté et brièveté, améliorant ainsi la transparence et facilitant l'utilisation de ces informations pour toutes les parties prenantes.

Les régulateurs doivent également déterminer quelles informations complémentaires sont utiles pour apprécier la pertinence des données relatives aux paiements. La définition de ces informations devrait s'appuyer sur la typologie développée par l'ITIE, sur les exemples donnés par certaines entreprises particulièrement performantes, ainsi que sur les indicateurs utilisés dans le cadre du présent rapport. Il faudrait notamment prévoir la publication d'informations relatives aux politiques et aux pratiques de lutte contre la corruption, ainsi qu'aux opérations conduites dans les pays où l'entreprise opère : dénomination sociale des filiales, données de production (en volumes et en coûts), réserves.



Le Projet pour la Transparence des Revenus (Promoting Revenue Transparency Project ou 'PRT'), est conduit par Transparency International, en partenariat avec le Revenue Watch Institute, et avec la participation et le soutien de la coalition Publiez Ce Que Vous Payez (Publish What You Pay ou 'PWYP') et de ses membres, notamment la CAFOD, CARE International UK, et le Secours Catholique/Caritas France. Il est financé par le Revenue Watch Institute et par le Ministère des Affaires Etrangères de Finlande.

PUBLISH WHAT YOU PAY



Le rapport complet en Anglais, Français, Espagnol et Russe, ainsi que des documents complémentaires, sont disponibles sur le site www.transparency.org/revenue_transparency. Pour plus d'informations et pour obtenir un exemplaire imprimé du rapport, vous pouvez contacter :



Promoting Revenue Transparency Project
Transparency International Secretariat
prt@transparency.org
Tel: +49-30-34 38 20-0
Fax: +49-30-34 70 39 12
Alt Moabit 96, 10559 Berlin, Germany

Vous pouvez également visiter notre site :
www.transparency.org/revenue_transparency